

# Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

|                            |  |  |
|----------------------------|--|--|
| <u>Nombre de membres :</u> | Afférents au Conseil Municipal : ..... 15      | Date de la convocation : 02 Avril 2021 |
|                            | En exercice : ..... 15                         | Date d'affichage : 02 Avril 2021       |
|                            | Qui ont pris part à la délibération : ..... 15 |  |

L'an deux mille vingt et un et le neuf Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien CAYSSIALS, Maire.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Patrick MARTY, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL et Françoise VIAROUGE

Excusé:

Marie-Laure CAMBOULAS a été nommée secrétaire de séance.

## **LECTURE ET APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU**

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 Mars 2021

## **DELIBERATIONS**

### **1- Vote des 4 taxes 2021 - DE 20210409 01**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : Décide d'appliquer pour l'année 2021, les taux d'imposition suivants aux impôts directs locaux :

. Foncier bâti = 30.88 %

. Foncier non bâti = 59.56 %

. CFE = 22.51%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finance.

Article 2 : Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **2- vote subventions aux associations 2021 - DE 20210409 02**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour l'année 2021

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

– d'attribuer et de verser les subventions suivantes aux associations :

| <b>Associations</b>        | <b>Subventions</b> |
|----------------------------|--------------------|
| Société de Chasse          | 400,00 €           |
| Amicale Pompier Montbazens | 150,00 €           |
| Football Club              | 420,00 €           |
| AAPPMA (Le Ver Rouge)      | 200,00 €           |
| C.A.U.E.                   | 35,00 €            |
| Jeux Vadrouillent          | 100,00 €           |
| <b>TOTAL</b>               | <b>1305,00€</b>    |

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Communal 2021.

### **3- Vote du budget primitif - Roussennac commune - DE 20210409 03**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Roussennac,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Roussennac pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 147 241.93 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 147 241.93 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### *SECTION DE FONCTIONNEMENT*

##### DÉPENSES

| Chapitre                                | Libellé  | Montant           |
|---|--|-------------------|
| 011                                     | Charges à caractère général                    | 101 050.00        |
| 012                                     | Charges de personnel, frais assimilés          | 162 500.00        |
| 014                                     | Atténuations de produits                       | 20 270.00         |
| 65                                      | Autres charges de gestion courante             | 71 007.14         |
| 66                                      | Charges financières                            | 11 000.00         |
| 022                                     | Dépenses imprévues                             | 10 000.00         |
| 023                                     | Virement à la section d'investissement         | 26 998.36         |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 800.00          |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>405 625.50</b> |

##### RECETTES

| Chapitre | Libellé                 | Montant   |
|----------|-------------------------|-----------|
| 013      | Atténuations de charges | 20 000.00 |

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

|   |  |                   |
|---|--|-------------------|
| 70                                      | Produits des services, du domaine, vente       | 21 460.00         |
| 73                                      | Impôts et taxes                                | 150 297.00        |
| 74                                      | Dotations et participations                    | 179 278.24        |
| 75                                      | Autres produits de gestion courante            | 32 590.26         |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 000.00          |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>405 625.50</b> |

### *SECTION D'INVESTISSEMENT*

#### **DÉPENSES**

| Chapitre                               | Libellé                            | Montant           |
|--|------------------------------------|-------------------|
| 20                                     | Immobilisations incorporelles      | 5 000.00          |
| 204                                    | Subventions d'équipement versées   | 22 000.00         |
| 21                                     | Immobilisations corporelles        | 268 024.83        |
| 23                                     | Immobilisations en cours           | 27 920.60         |
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées      | 65 750.00         |
| 27                                     | Autres immobilisations financières | 350 000.00        |
| 041                                    | Opérations patrimoniales           | 2 921.00          |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |                                    | <b>741 616.43</b> |

#### **RECETTES**

| Chapitre                               | Libellé  | Montant           |
|--|--|-------------------|
| 13                                     | Subventions d'investissement                   | 80 435.95         |
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées                  | 300 000.00        |
| 10                                     | Dotations, fonds divers et réserves            | 70 000.00         |
| 1068                                   | Excédents de fonctionnement capitalisés        | 112 763.86        |
| 165                                    | Dépôts et cautionnements reçus                 | 750.00            |
| 024                                    | Produits des cessions d'immobilisations        | 20 000.00         |
| 021                                    | Virement de la section de fonctionnement       | 26 998.36         |
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 800.00          |
| 041                                    | Opérations patrimoniales                       | 2 921.00          |
| 001                                    | Solde d'exécution sect° d'investissement       | 124 947.26        |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>741 616.43</b> |

### **ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

# Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

## 4- Vote du budget primitif - ass roussennac - DE 20210409 04

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Roussennac,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Roussennac pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 108 300.93 Euros**

**En dépenses à la somme de : 108 300.93 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### *SECTION DE FONCTIONNEMENT*

##### DÉPENSES

| Chapitre                                | Libellé  | Montant          |
|---|--|------------------|
| 011                                     | Charges à caractère général                    | 20 700.00        |
| 014                                     | Atténuations de produits                       | 2 000.00         |
| 65                                      | Autres charges de gestion courante             | 200.00           |
| 023                                     | Virement à la section d'investissement         | 24 623.49        |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 800.00         |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>50 323.49</b> |

##### RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|----------|---------|---------|
|----------|---------|---------|

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

|   |                                     |                  |
|---|-------------------------------------|------------------|
| 70                                      | Ventes produits fabriqués, services | 8 200.00         |
| 002                                     | Résultat de fonctionnement reporté  | 42 123.49        |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |                                     | <b>50 323.49</b> |

### *SECTION D'INVESTISSEMENT*

#### **DÉPENSES**

| Chapitre                               | Libellé                     | Montant          |
|--|-----------------------------|------------------|
| 21                                     | Immobilisations corporelles | 10 000.00        |
| 23                                     | Immobilisations en cours    | 47 977.44        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |                             | <b>57 977.44</b> |

#### **RECETTES**

| Chapitre                               | Libellé  | Montant          |
|--|--|------------------|
| 021                                    | Virement de la section de fonctionnement       | 24 623.49        |
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 800.00         |
| 001                                    | Solde d'exécution sect° d'investissement       | 30 553.95        |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>57 977.44</b> |

### **ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

#### **5- Vote du budget primitif - lot baranquet - DE 20210409 005**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Roussennac,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

## Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

L'adoption du budget de la Commune de Roussennac pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 400 001.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 400 001.00 Euros**

### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

| Chapitre                                | Libellé  | Montant           |
|---|--|-------------------|
| 011                                     | Charges à caractère général                    | 350 000.00        |
| 65                                      | Autres charges de gestion courante             | 1.00              |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 350 000.00        |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>700 001.00</b> |

##### **RECETTES**

| Chapitre                                | Libellé  | Montant           |
|---|--|-------------------|
| 70                                      | Produits des services, du domaine, vente       | 350 000.00        |
| 75                                      | Autres produits de gestion courante            | 1.00              |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 350 000.00        |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>700 001.00</b> |

#### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

##### **DÉPENSES**

| Chapitre                               | Libellé  | Montant           |
|--|--|-------------------|
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées                  | 350 000.00        |
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 350 000.00        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>700 000.00</b> |

##### **RECETTES**

| Chapitre                               | Libellé  | Montant           |
|--|--|-------------------|
| 16                                     | Emprunts et dettes assimilées                  | 350 000.00        |
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 350 000.00        |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>700 000.00</b> |

# Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

## ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

### **6- Vote du budget primitif - lot Sole - DE 20210409 06**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Roussennac,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Roussennac pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 40 190.44 Euros**

**En dépenses à la somme de : 40 190.44 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

| Chapitre                                | Libellé  | Montant          |
|---|--|------------------|
| 65                                      | Autres charges de gestion courante             | 21 591.26        |
| 042                                     | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 299.59         |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>30 890.85</b> |



## Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021

### RECETTES

| Chapitre                                | Libellé                                  | Montant          |
|---|--|------------------|
| 70                                      | Produits des services, du domaine, vente | 21 296.50        |
| 75                                      | Autres produits de gestion courante      | 1.00             |
| 002                                     | Résultat de fonctionnement reporté       | 9 593.35         |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>30 890.85</b> |

### *SECTION D'INVESTISSEMENT*

#### DÉPENSES

| Chapitre                               | Libellé                                  | Montant         |
|--|--|-----------------|
| 001                                    | Solde d'exécution sect° d'investissement | 9 299.59        |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>9 299.59</b> |

#### RECETTES

| Chapitre                               | Libellé  | Montant         |
|--|--|-----------------|
| 040                                    | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 9 299.59        |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> |  | <b>9 299.59</b> |

### ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

#### **7- Emprunt - Lotissement le Baranquet - DE 20210409 07**

Vu la délibération en date du 26 Février 2021, approuvant le financement et la création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement nommé « le Baranquet ».

Considérant qu'il est nécessaire pour mener à bien ce projet de lotissement d'emprunter une somme de 300 000 € (trois cent mille euros).

Après délibération, le Conseil Municipal décide (14 voix POUR - 1 ABSTENTION - 0 CONTRE)

**Article 1 :** De contracter un emprunt de 300 000 € (trois cent mille euros) auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant initial : 300 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0,79%
- Périodicité : trimestrielle

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

- Montant de l'échéance : 5307,03€
- Frais de dossier : 300 € si le prêt < à 150 k€, au-delà 0,20 % de l'enveloppe réservée

**Débloccage : La collectivité peut débloquer, par tranche, ou en totalité, dès la signature du contrat. Au plus tard, 4 mois après la date d'édition du contrat, l'intégralité de l'enveloppe réservée sera débloquée auprès de la trésorerie de Montbazens (conformément aux conditions générales en vigueur).**

**Article 2 :** La commune de ROUSSENNAC s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**Article 3 :** La commune de ROUSSENNAC s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**Article 4 :** Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

### **8- Financement du budget annexe "le Baranquet" - DE 20210409 08**

- Vu la délibération DE20210219\_003, créant le budget annexe « le Baranquet » ;
- Vu la délibération DE20210409\_003, adoptant le budget primitif du budget général de la commune de ROUSSENNAC ;
- Vu la délibération DE20210409\_005, adoptant le budget primitif du budget annexe « le Baranquet » ;

Considérant que pour financer le lotissement du Baranquet, il sera nécessaire de verser une avance du budget général au budget lotissement ;

Considérant que le budget annexe du Baranquet devra rembourser le budget général de la commune en fonction des lots vendus ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité.

Article 1 :

- de fixer le montant de 350 000 € HT que le budget général de la commune consentira au budget annexe le Baranquet ;
- de virer cette somme en fonction de l'avancement des travaux avant le 31 décembre de l'année en cours;

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

- de rembourser le budget général en fonction des ventes des lots avant le 31 décembre de l'année en cours, une fois toutes les dépenses et recettes comptabilisées.

### **9- Vente terrain communal à Monsieur Constans Didier - DE 20210409 09**

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Constans Christophe souhaite acquérir les parcelles B 1614 et B1620 d'une surface de 678 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Roussennac afin d'y construire une maison d'habitation.

Vu l'article L.3211-14 du cadre général de la propriété des personnes publiques

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération DE\_20210115\_001 qui validait la division foncière de ces parcelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Roussennac à l'unanimité :

#### **Décide :**

- De vendre à M. Constans Christophe les parcelles B 1614 et B 1620 de 678 m<sup>2</sup> au prix de 18 €/m<sup>2</sup> TTC.
- De charger M. Le Maire à effectuer les formalités nécessaires et lui donne et délégation de signature dans ce dossier.

### **10- Vente terrain communal à Madame et monsieur Arnaud Alexandre - DE 20210409 10**

Monsieur Le Maire rappelle que Madame et Monsieur Arnaud Alexandre souhaitent acquérir les parcelles B 1615 et B1619 d'une surface de 780 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Roussennac afin d'y construire une maison d'habitation.

Vu l'article L.3211-14 du cadre général de la propriété des personnes publiques

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération DE\_20210115\_001 qui validait la division foncière de ces parcelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Roussennac à l'unanimité :

#### **Décide :**

- De vendre à Madame et Monsieur Alexandre Arnaud les parcelles B 1615 et B 1619 de 780 m<sup>2</sup> au prix de 18 €/m<sup>2</sup> TTC.
- De charger M. Le Maire à effectuer les formalités nécessaires et lui donne délégation de signature dans ce dossier.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

### **11- Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) - DE 20210409 11**

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des **chemins ruraux** inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.

Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

Autorise le maire à signer, le cas échéant, les conventions de passage avec les propriétaires privés, ainsi que la convention de partenariat PDESI avec le Conseil Départemental.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

❖ **Vente de terrain, chemin de la chapelle**

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

Suite à une demande de futurs acquéreurs potentiels, le terrain appartenant à la commune, situé chemin de la chapelle au Poujol, (parcelle B 524) sera vendu au prix de 15 euros TTC/m<sup>2</sup> dès lors que le PLUI le rendra constructible. Une délibération devra actée cette décision dans une future réunion du conseil municipal.

### **❖ Communication**

Les ECHOS 4 : Une nouvelle version des ECHOS sera distribuée informant, entre autre, sur l'annulation de la fête votive en raison de la crise sanitaire. Lors d'une réunion avec le bureau du comité des fêtes, il a été convenu qu'une manifestation serait organisée le dernier week-end d'Août dans la mesure du possible.

### **❖ Collecte de bouchons en plastique**

Sollicitée par M Léger (habitant de Roussennac), la commune va s'inscrire à l'opération « les bouchons de l'amour ». Il s'agit de récupérer des bouchons et couvercles plastiques en vue de leur recyclage. Cette opération contribue à financer l'achat de matériels à destination des personnes en situation de handicap. Cette action se fera en partenariat avec le foyer de vie d'Auzits

### **❖ Compactage d'emprunts**

Le crédit agricole nous propose le compactage de nos emprunts en un seul sur une durée de 14 ans. La proposition n'apportant pas suffisamment d'avantages financiers, elle est réfutée par le conseil pour le moment.

### **❖ Achat photocopieur**

Le photocopieur actuel devient incompatible avec les logiciels informatiques, son renouvellement est donc nécessaire. Après la consultation de deux entreprises, la proposition de ABOR est retenue : achat d'un copieur au prix de 3500 euros HT, coût des copies monochromes : 4.5 euros HT les 1000 copies, copies couleurs : 45 euros HT les 1000 copies.

### **❖ Vente d'une partie d'un bien de section**

Au vue de la situation sanitaire, le vote prévu initialement le 2 mai 2021 est repoussé à une date ultérieure.

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

### **❖ Opération cœur de village**

Une rencontre a eu lieu avec un architecte paysager dirigeant de l'entreprise 1 pour 100 paysages spécialisé dans l'aménagement de cœurs de villages, d'espaces urbains et de RD en traverse. L'entreprise, fera un devis estimatif d'une étude de faisabilité. L'idée étant d'avoir un projet harmonieux global (depuis l'entrée de Roussennac route de Montbazens, jusqu'à la sortie route de Rignac) s'appuyant sur l'étude du CAUE, qui pourrait être phasé dans le temps.

### **❖ Démolition Maison Mercier**

La dépose de la ligne électrique fixée sur la façade de la maison a un coût estimatif de 500 euros par Enedis. Les travaux de démolition sont estimés à 35 800 euros par l'entreprise Arrazat. Un second devis sera demandé à l'entreprise Sirmain.

### **❖ Repérage et diagnostic réseau assainissement**

Un devis proposé par l'entreprise Sol Labo Concept s'élève à 27 000 euros TTC dont 15 000 euros pour la partie repérage du réseau assainissement. Par ailleurs, le futur projet de rénovation du cœur du village inclura potentiellement, dans sa phase de projet, ce genre de diagnostic (pouvant-être subventionné), le conseil repousse donc cet investissement pour l'instant.

### **❖ Lotissement du Baranquet**

Le permis d'aménager sera déposé dans les prochains jours.

### **❖ Demande d'un abri bus lotissement La Borde**

Dans la mesure où le circuit du bus scolaire a été modifié et passe dorénavant dans le lotissement, la commune financera un abri bus ainsi que la dalle sur laquelle il reposera, charge aux habitants du lotissement d'en assurer le montage. Coût de l'abri bus : 1594,80 euros TTC

### **❖ Adhésion au programme national pont**

L'état propose un diagnostic national gratuit des ponts et talus auquel la commune de Roussennac va adhérer.

### **❖ Plan de relance**

Afin de favoriser la mise en place de la loi EGALIM dans les cantines scolaires (valorisation des circuits courts, transformation de matières premières), du matériel

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

pourra être financé à 100% par l'état (de 3 000 à 33 000 euros selon le nombre de repas servis annuellement)

### **❖ Adressage hameaux**

M Jean-Claude Froment recense le nombre de panneaux nécessaires et anticipe leurs positionnements dans les différents hameaux de la commune. Une fois cette opération terminée, la commande sera réalisée afin que l'opération soit terminée d'ici la fin de l'été (mise en place des plaques et des numéros). La partie numérisation prise en charge par le smica sera terminée d'ici le mois de juillet.

### **❖ Achat défibrillateur**

Etant dans l'obligation d'équiper le stade de foot d'un défibrillateur à partir de Janvier 2022, M Le Maire indique que le coût de l'investissement approche les 1700 euros auquel il faudra déduire une subvention de 500 euros de la caisse locale de Groupama dans le cadre de ses actions de prévention.

| <b>Délibérations</b>   |
|--|
| 1- Vote des 4 taxes 2021 - DE_20210409_01                        |
| 2- vote subventions aux associations 2021 - DE_20210409_02       |
| 3- Vote du budget primitif - Roussennac commune - DE_20210409_03 |
| 4- Vote du budget primitif - ass_roussennac - DE_20210409_04     |
| 5- Vote du budget primitif - lot_baranquet - DE_20210409_005     |
| 6- Vote du budget primitif - lot_Sole - DE_20210409_06           |

## **Commune de ROUSSENNAC Séance du 09 Avril 2021**

7- Emprunt - Lotissement le Baranquet - DE\_20210409\_07

8- Financement du budget annexe "le Baranquet" - DE\_20210409\_08

9- Vente terrain communal à Monsieur Constans Didier - DE\_20210409\_09

10- Vente terrain communal à Madame et monsieur Arnaud Alexandre -  
DE\_20210409\_10

11- Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et  
de Randonnée (PDIPR) - DE\_20210409\_11

Sébastien CAYSSIALS